La Chapelle de Clucy

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins - Geraise

La Taillerie de Nans sous Sainte Anne (JGS25/wikimedia)

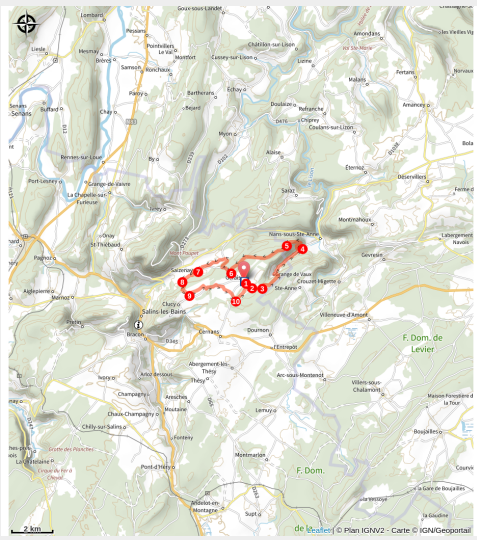

Entre Géraise et Saizenay, partez découvrir deux fantastiques belvédères puis l'entrée du gouffre de Gadeau.

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 5 h

Longueur : 18.9 km

Dénivelé positif : 630 m

Difficulté : Très difficile

Type : Boucle

Thèmes : Naturel

Itinéraire

Départ : Geraise
Arrivée : Geraise
Balisage : PR® (Promenades et Randonnées)
Communes : 1. Geraise
2. Salins-les-Bains
3. Saizenay
4. Clucy

Profil altimétrique

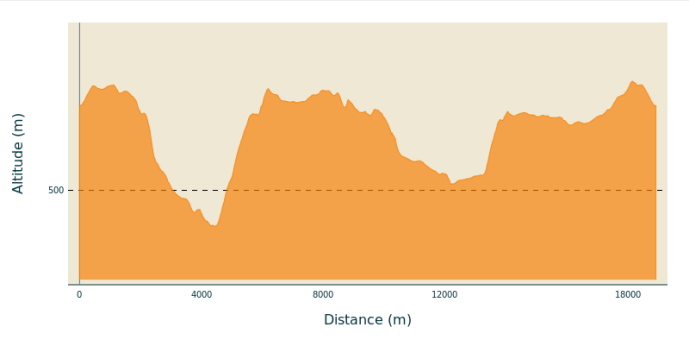

Altitude min 433 m Altitude max 704 m

1. Place de la Mairie, à « **Géraise** », suivre la rue de Sainte-Anne direction « **Les Bois Brûlés** » puis « **Champ de la Sausse** ».
2. A **"Champ de la Sausse"**, continuer à gauche sur le chemin caillouteux vers le bois.
3. Au « **Bois de la Chênaie** », entrer dans la forêt par le chemin de terre qui mène à la « **Grange de Vaux** » *(> statue de saint Christophe)*. Suivre à droite (nord-est) le chemin d'accès au fond de la combe sur 1,5 km.
4. Avant l'orée du bois, au parking à gauche, obliquer à angle aigu sur le chemin de terre qui grimpe en forte pente ***(> montée raide ; sentier glissant !)***. Il dessert les belvédères des Platières puis de Lachaussée et mène au poteau « **Bois Montrichard** ».
5. Continuer à gauche et monter direction « **Grottes de Vaux** ». Poursuivre direction « **Lachaussée** ». La piste forestière parcourt la combe. À « **Lachaussée** », emprunter la route gravillonnée à gauche vers **"Bovard".**
6. A **"Bovard"** prendre à droite la D 262 sur 600m, dépasser l'abri forestier et prendre à droite le sentier qui descend en forêt pour rejoindre **Les Mariages** (poteau). Emprunter la route goudronnée à gauche jusqu'au carrefour avec la D262, la longer sur 100m et suivre le balisage qui coupe la D262 pour rejoindre **SAIZENAY.**
7. Après la mairie, prendre la rue à gauche et, par la rue de la Roche, rejoindre le poteau « **Les Tilles** ».
8. Gravir le chemin naturel à gauche. Il conduit à « **La Chapelle de Clucy** ». Continuer par la route sur 250 m.
9. Au poteau « **Chaux sur Clucy** », prendre le chemin à gauche (direction « **Champ de la Sausse** »). Après 1 km, il vire à droite. Emprunter la route à gauche sur 600 m ***(> ne pas s'approcher de la mare : danger !)*** et, à la corne du bois, la route à droite. Elle devient un chemin caillouteux. Poursuivre par la route à droite sur 300 m.
10. Dans le virage serré à droite, s'engager sur le chemin à gauche. Il s'élève à flanc et ramène à « **Champ de la Sauss**e ». À gauche, regagner **Geraise**.

Sur votre chemin…

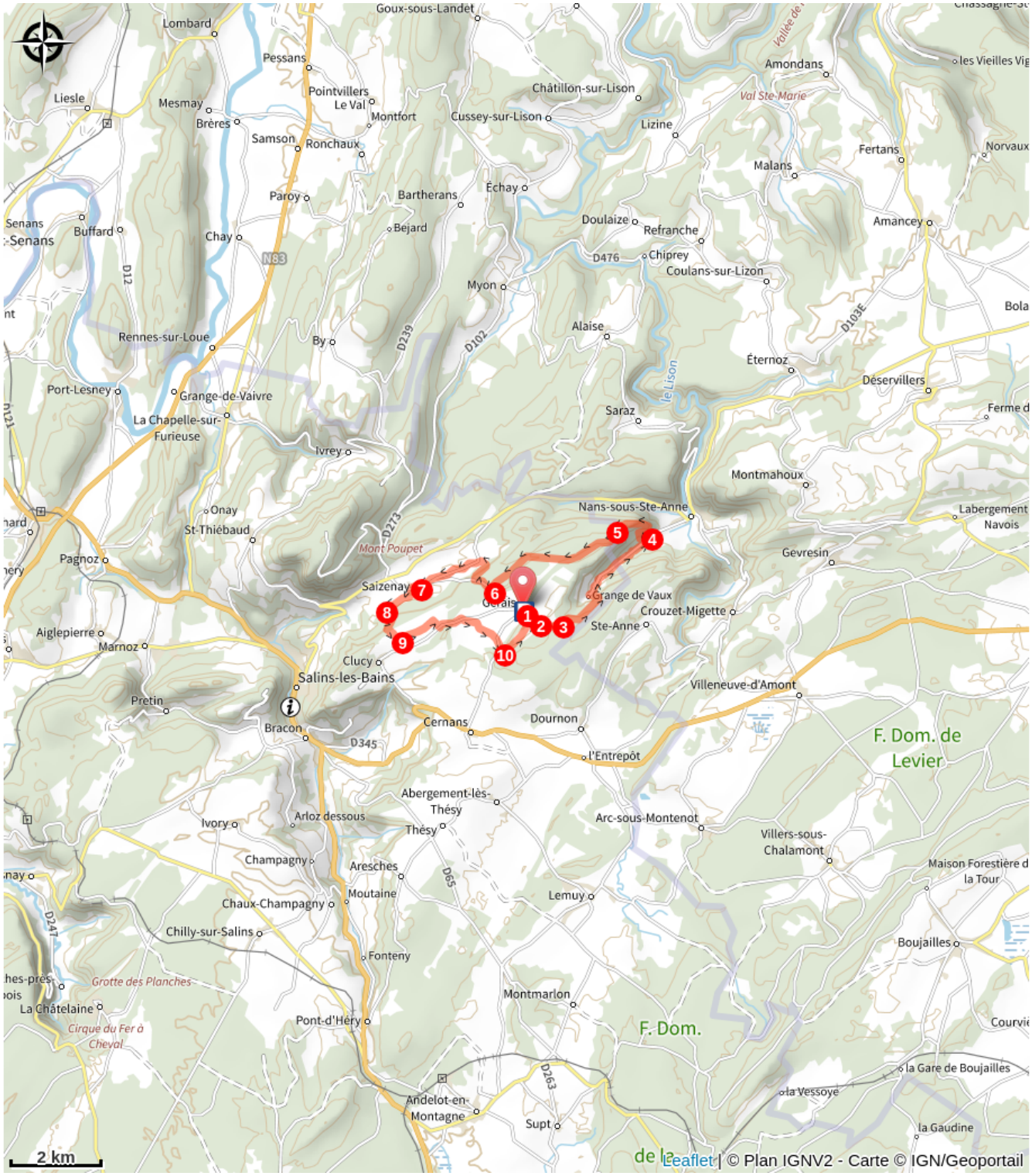

Toutes les infos pratiques

⚠ Recommandations

Attention à la montée raide et glissante pour rejoindre le belvédère des Platières.
Ne pas s’approcher de la mare au bord de la route entre 7 et 8.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Salins-les-Bains, prendre la direction Nans-sous-Sainte-Anne par la D492.
Prendre à droite la direction de Saizenay par la D262 puis rejoindre Géraise.

Parking conseillé

Parking près de la Mairie de Géraise

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB Corniches calcaires - Bois De Montrichard

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs
Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Bois De Montrichard sur la commune de NANS-SOUS-SAINTE-ANNE.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :
- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

Lieux de renseignement

Coeur du Jura Tourisme - Arbois - Poligny - Salins
Place des Salines, 39110 SALINS-LES-BAINS
Tel : 03 84 73 01 34
https://www.coeurdujura-tourisme.com/